#### Délibération n°04-2024-04

## **DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 19 juin 2024

## Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

#### Réunion du Mardi 09 Juillet 2024

# L'an deux mil vingt quatre Le 09 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice: 50

Votes exprimés: Pour: 33 / Contre: 0 / Abstention: 0

#### Étaient présents (27)

ALLARD Bernard, AVEROUS Gil, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, POINTIERE Michaël, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude.

### Étaient absents (14)

AUJEAN Bernard, CHEVALLET Michel, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, DRUI Martial, LAROCHE Laurent, NAVARRO David, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

### Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à LION Michel GARGAUD Patrick a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre LUMET Thierry a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis MARCHAND Bernard a donné pouvoir à PERSONNE Jacques ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

#### Etaient excusés (3)

FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, PICOUT Laurent.

#### Objet:

Approbation de la convention financière 2023 du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Suite à la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France et à l'ouverture des marchés de l'énergie les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire tous membre de l'entente « Territoire d'Energie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'achat d'énergies

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui stipule dans son article 12 relatif aux dispositions financières que le coordonnateur du groupement, à savoir le SIEIL, est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés.

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais du coordonnateur du groupement d'achat.

Les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

# Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

<u>Article 1</u>: D'approuver cette convention financière du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

<u>Article 2</u>: De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

# <u>Article 3 :</u> D'autoriser M le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION

Fait et délibéré les jours an et mois susdits,

Pour copie conforme

Transmis à la Préfecture le : 28/08/2024

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le